



Néolibéralisme et Inégalités de Genre au Marché du Travail Urbain au Maroc

El Hassania SABRY

Chercheuse, Ingénieur Statisticienne

&

Kawtar SALIK

Docteure en urbanisme et aménagement du territoire

Résumé

Au cours des 25 dernières années, les philosophies néolibérales ont profondément façonné le système économique mondial. Le Maroc s'est inscrit également dans ce mouvement à travers l'adoption de mesures néolibérales qui renforcent la libéralisation du marché et le retrait de l'État. Par ailleurs, en promettant la croissance économique et la prospérité, l'histoire du néolibéralisme consacre les inégalités sociales et la marginalisation des plus faibles. Le Maroc ne semble pas faire l'exception, et en dépit de sa croissance économique, les aspects des inégalités socioéconomiques et spatiales ne cessent de se creuser. Dans cet article, nous étudions les inégalités liées au genre dans le marché du travail en milieu urbain à travers, en premier lieu, un aperçu de l'essor de l'urbanisation néolibérale au Maroc et son interaction avec la participation de la femme au marché du travail et, en deuxièmement lieu, la réalisation d'une analyse économétrique des déterminants individuels d'accès de la femme au marché du travail et, enfin, une analyse critique de l'évolution du Code de travail marocain, en tant que déterminant contextuel. Les résultats montrent que le milieu urbain est un facteur discriminant de la participation de la femme au marché du travail et le taux d'activité des femmes ne cesse de reculer au cours des 20 dernières années. La modélisation des facteurs individuels en milieu urbain démontre un écart probable de participation au marché du travail entre les deux sexes de 44%, tandis que l'évolution du Code du travail dans le contexte néolibéral dresse l'image d'un marché du travail contraignant pour les travailleurs des deux sexes.

Mots Clés : Néolibéralisme, milieu urbain, marché du travail, inégalités de genre, Maroc, régression logistique, Code de travail.

INTRODUCTION

Au cours des 25 dernières années, les philosophies du néolibéralisme ont profondément façonné le système économique mondial. Le Maroc s'est inscrit également dans ce mouvement à travers l'adoption de mesures néolibérales telles que la libéralisation des marchés des capitaux, le renforcement des politiques de concurrence (par la privatisation des entreprises publiques), l'ouverture au commerce international et aux investissements directs étrangers et l'adoption de politiques macroéconomiques de lutte contre l'inflation.

Le néolibéralisme est tout d'abord une théorie des pratiques économiques, qui soutient que le meilleur moyen d'atteindre « le bien-être des hommes est de désentraver la liberté d'entreprendre et les talents individuels au sein d'un cadre institutionnel caractérisé par le libre-échange, le marché libre, et de solides droits de propriété privée. L'État a pour rôle de créer et de maintenir un cadre institutionnel propice à ces pratiques¹ ». Par ailleurs, loin de se limiter à la structuration de l'économie, le néolibéralisme façonne l'ensemble des activités sociales² et ses conséquences, d'après Pierre Bourdieu, sont massives³. En effet, la vision économique affecte tous les champs sociaux et leur impose de devenir des acteurs économiques⁴.

Le processus de néolibéralisation a entraîné, d'après David Harvey, une « destruction créatrice ». Il s'agit en effet d'une « destruction des pouvoirs et des cadres institutionnels, mais aussi de la division du travail, des relations sociales, des aides sociales, du mix technologique, des modes de vie et de pensée, de la fonction reproductrice, de l'attachement à la terre et des habitudes du cœur »⁵. En outre, ces transformations, qui marquent le processus d'accumulation accélérée du capital, ont scellé l'histoire du néolibéralisme par la constante de l'inégalité qui fragilise les plus vulnérables⁶.

¹David Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme* (Les Prairies ordinaires, 2014).

²Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde: essai sur la société néolibérale* (Découverte, 2009).

³Pierre Bourdieu, *Sociologie générale, vol. 2. Cours au Collège de France (1983-1986)* (Editions du Seuil, 2017).

⁴Pierre DARDOT et Christian LAVAL, *La nouvelle raison du monde: Essai sur la société néolibérale* (La Découverte, 2020).

⁵Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*.

⁶Harvey.

Dans cet article, nous mettons l'accent sur les inégalités de genre dans le marché du travail au

Maroc. En effet, malgré la croissance économique relativement positive dont faisait preuve le pays au cours des 20 dernières années et les efforts déployés pour intégrer l'approche genre dans l'ensemble des politiques de développement, en 2019, l'enquête nationale sur l'emploi du Haut-commissariat au Plan (HCP) affiche qu'au moins 22% des femmes âgées de 15 ans et plus sont des actives, contre presque 68% des hommes au niveau national. Pour les femmes citadines, ce taux n'est que de 18,5% au cours de la même année (Graphique n°1). La ville, berceau du capitalisme et du néolibéralisme, semble donc être un facteur discriminant des femmes dans le marché du travail.

Notre entrée d'analyse par l'espace urbain se justifie par le rôle prépondérant joué par la ville dans la diffusion du capitalisme néolibéral et la traduction, simultanée, de ses effets socio-spatiaux. Dans *La révolution urbaine* (1970), le philosophe français Henri Lefebvre a analysé la dynamique politique et sociale d'une urbanisation toujours croissante. Selon Lefebvre, l'urbanisation de la société était un processus historique qui reflétait une transformation d'un agraire en un industriel, puis enfin, en une « société urbaine » dans laquelle tous les autres espaces seraient pénétrés et dominés par les formes urbaines⁷. Au Maroc, la ville contemporaine a été radicalement remodelée dans le contexte d'un tournant néolibéral mondial. La transformation de la ville marocaine relate en effet une histoire plus large sur la transformation de la politique, de l'État et de l'économie et la manière dont tout cela se connecte dans un contexte de mondialisation croissante et de réforme néolibérale⁸.

Cet article est structuré en trois parties. Il s'agit en premier lieu d'explorer l'essor de l'urbanisation néolibérale au Maroc et l'accès des citadines au marché du travail sous les effets des changements instaurés par le régime néolibéral. En deuxième lieu, à partir d'une analyse économétrique, nous étudions les déterminants individuels d'accès de la femme au marché du travail urbain et, en dernier lieu, nous approchons les déterminants contextuels à partir d'une analyse critique de l'évolution du Code de travail et la place qu'il accorde aux femmes.

⁷Henri Lefebvre, *La révolution urbaine* (Gallimard, 1970).

⁸Koenraad Bogaert, *Globalized Authoritarianism: Megaprojects, Slums, and Class Relations in Urban Morocco* (University of Minnesota Press, 2018).

1. Le marché du travail urbain à l'ère du néolibéralisme : quelle place pour la femme ?

La restructuration néolibérale au Maroc est en cours depuis les années 80, elle s'est initiée par une décennie de politiques d'ajustement structurel dictées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international⁹. Dès lors, l'État a limité ses interventions suite à une pénurie de devises et de moyens de paiement nationaux et il a opté pour une vision libérale dans les domaines de la production¹⁰. Il a décidé de privatiser une partie du secteur public productif et réduire ses dépenses sociales dans les domaines de la santé, de la construction et du soutien à la consommation des produits de première nécessité. Pour se procurer de nouvelles ressources, l'État a privilégié la demande externe (les exportations) et il a démantelé les protections douanières pour ouvrir le pays au marché mondial. Dans un espoir de relancer la croissance, l'État a procédé à la mise en place de réformes fiscales, à la libéralisation des prix, à la baisse des subventions et à la suppression des monopoles¹¹.

Le projet néolibéral n'était pas uniquement une réponse à une crise de la dette, un biais urbain produit par l'État en étant également responsable. En effet, les investissements de l'État dans l'éducation et le secteur public sont allés de manière disproportionnée aux grandes villes et, de ce fait, nombre de ces villes, au Maroc comme ailleurs dans la région, ont attiré des migrants du milieu rural¹². Le recul de l'État n'a pas arrêté cette croissance démographique disproportionnée des villes, et la poursuite de « l'urbanisation sans croissance économique » a accru la pression sur la stabilité politique¹³. Afin de remettre sous contrôle les émeutes des années 80, les restructurations urbaines ont été complétées par des modalités de gouvernement plus « inclusives » pour faire face à la crise urbaine et sociale exacerbée par l'ajustement

⁹Diana K. Davis, « Neoliberalism, Environmentalism, and Agricultural Restructuring in Morocco », *Geographical Journal* 172, n° 2 (1 juin 2006): 88-105, <https://doi.org/10.1111/j.1475-4959.2006.00204.x>.

¹⁰Mohammed BEDHRI, *Privatisation et réforme des entreprises publiques dans les pays de l'UMA* : (CASABLANCA : Afrique orient, 1991).

¹¹Jean-François Clément, « Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain », *Politique étrangère* 60, n° 4 (1995): 1003-13, <https://doi.org/10.3406/polit.1995.4476>.

¹²John Walton, « Urban Conflict and Social Movements in Poor Countries: Theory and Evidence of Collective Action », *International Journal of Urban and Regional Research* 22, n° 3 (1998): 460-81, <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00152>.

¹³Mike Davis, *Planet of Slums* (Verso, 2006).

structurel. En d'autres termes, le néolibéralisme au Maroc a été profondément façonné par la manière dont les intérêts du capital convergeaient avec les préoccupations sécuritaires et le problème de la « ville rebelle »¹⁴.

Ainsi, si jusqu'à la fin des années 1970, la politique urbaine n'était pas au centre des préoccupations de l'État, les conditions structurelles du début des années 80 ont marqué la fin de cet abandon, et la ville est devenue l'objet et l'instrument principal de la réinvention de l'économie politique marocaine. Ce tournant peut s'inscrire dans un changement plus global qui transforme les sociétés du monde entier depuis les années 1980¹⁵.

Partout ailleurs, la ville a joué un rôle crucial dans la construction de la mondialisation et de l'hégémonie néolibérales¹⁶. Au Maroc, à partir des années 2000, le lancement de plusieurs mégaprojets urbains à Casablanca, Rabat, Tanger et ailleurs a reconfirmé l'engagement du Maroc en faveur d'une croissance orientée marché. Ces mégaprojets présentaient l'image d'un Maroc ouvert, globalisé et favorable au marché. Les projets d'amélioration des bidonvilles et les mégaprojets immobiliers semblaient s'inscrire dans une stratégie globale et inclusive de croissance économique et de développement urbain¹⁷.

Cette expansion du processus urbain a suscité, au niveau global, d'énormes mutations de style de vie. En effet, le néolibéralisme structure non seulement « l'économie », mais l'ensemble des activités sociales¹⁸. En promettant la croissance économique et la prospérité, l'histoire du néolibéralisme consacre toutefois des inégalités sociales et la marginalisation des plus faibles. Pour David Harvey, la qualité de vie urbaine, de même que la ville elle-même, « est désormais une marchandise réservée aux plus fortunés, dans un monde où le consumérisme, le tourisme, les industries de la culture et de la connaissance sont devenues des aspects majeurs de l'économie politique urbaine »¹⁹. Par conséquent, les villes où nous vivons sont de plus en plus divisées, fragmentées et conflictuelles²⁰.

¹⁴Bogaert, *Globalized Authoritarianism*.

¹⁵Bogaert.

¹⁶David Harvey, *The Urban Experience* (Johns Hopkins University Press, 1989).

¹⁷Bogaert, *Globalized Authoritarianism*.

¹⁸Dardot et Laval, *La nouvelle raison du monde*.

¹⁹Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*.

²⁰Harvey.

Le Maroc, majoritairement urbain depuis 2004 (60,3% en 2014)²¹, fait aujourd'hui partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, mais sa croissance est encore bien inférieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure. Bien qu'il y ait eu une convergence en termes de développement entre les régions et une légère diminution de l'écart entre les zones urbaines et rurales, les inégalités de niveau de vie dans certaines régions ont augmenté²². En termes de répartition de richesse, le gap entre les riches et les pauvres ne cesse de se creuser. D'après la Banque mondiale, en 2013, 32% des revenus sont détenus par seulement 10% de la population marocaine. C'est 12 fois le revenu des 10% de la population la plus pauvre. Par ailleurs, malgré la réduction de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle, la pauvreté subjective reste élevée et continue d'augmenter²³. La perception de la pauvreté est également plus élevée parmi certains groupes de populations, comme les jeunes et les femmes, soulignant ainsi un sentiment d'insécurité sociale diffus dans la société²⁴.

Sur le marché du travail, le chemin de la « pleine parité » est encore plus long au Maroc. Bien que l'impression générale fût que la situation économique s'améliore, la participation des femmes à l'activité économique demeure encore très faible en comparaison avec d'autres pays aussi bien développés qu'en voie de développement. Le Maroc enregistre en effet le taux d'activité des femmes le plus bas dans l'ensemble des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)²⁵. L'élargissement de l'accès à la scolarisation a sans doute contribué à la réduction du taux d'activité des femmes en âge de scolarisation, mais ce n'est certainement pas le seul facteur qui explique cette réduction²⁶.

²¹Haut-Commissariat au Plan, « Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) », 2014.

²²Haut-Commissariat au Plan, « Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire - Croissance, inégalité et emploi », *Cahier du Plan*, n° 50 (février 2018).

²³ Cahier du plan

²⁴Haut-Commissariat au Plan, « Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire - Croissance, inégalité et emploi ».

²⁵*Global Gender Gap Report 2020* (World Economic Forum, s. d.), http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2020.pdf.

²⁶« Femmes marocaines et marché du travail: caractéristiques et évaluation », (Haut-Commissariat au Plan, 2013).



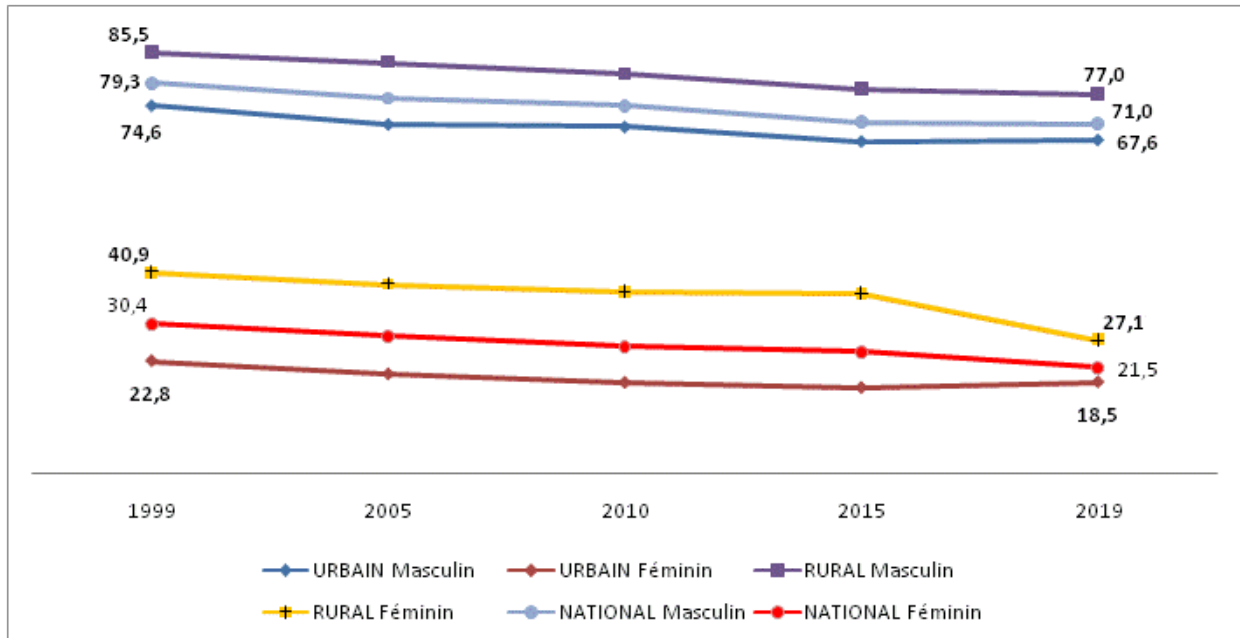
En effet, la croissance du pays est pénalisée par la difficulté de l'économie à utiliser de manière optimale son potentiel de capital humain accumulé, en particulier les jeunes et les femmes²⁷. En dépit de ses performances, le Maroc enregistre, pour les deux sexes, des déficits lourds sur le marché du travail marqués par la sous-utilisation de la main d'œuvre, la prépondérance de celle peu qualifiée, le niveau du chômage élevé des jeunes et des diplômés, et le poids économique non négligeable des activités informelles²⁸.

Le niveau de participation de la population à l'activité économique, mesuré par le taux d'activité, est marqué par une tendance baissière depuis 1999. Cette tendance affaiblit davantage la situation des femmes sur le marché du travail, marquée par une participation trois fois moins que celle enregistrée chez les hommes. Entre 1999 et 2019, le taux d'activité des femmes (15 ans et plus) a connu une diminution de plus de 29 points en pourcentage, ce qui est l'équivalent de près de 2 millions de femmes en moins dans le marché du travail en 2019 qu'en 1999. En termes d'écart des taux d'activité entre les deux sexes et durant la même période, c'est dans le milieu urbain qu'on enregistre en moyenne la valeur la plus élevée (51,3 points en pourcentage en moyenne entre 1999-2019), par rapport au rural (35,7 points en pourcentage). (Voir graphique n°1)

²⁷« Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les dépenses des ménages 2013/2014 » (Haut-Commissariat au Plan, octobre 2016).

²⁸Haut-Commissariat au Plan, « Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire - Croissance, inégalité et emploi ».

Graphique N° 1 : Évolution du taux d'activité selon le sexe entre 1999 et 2019 (%)



Source : Enquête Nationale de l'Emploi – HCP

Comme le taux d'activité, le taux d'emploi des femmes est bien en deçà de celui des hommes et ne cesse de reculer au cours des 20 dernières années (environ 46 points). Au terme de l'année 2019, en milieu urbain, le taux d'emploi des femmes s'est établi à 14,5% contre 60,7% pour leurs homologues hommes (Graphique n°4 en annexe). Les femmes citadines optent en majorité pour le salariat (81,2%) (Graphique n°5 en annexe) et elles se concentrent essentiellement dans les activités économiques suivantes : « services sociaux fournis à la collectivité » (50,7%), « Industrie textile » (44,6%), « Services personnels et domestiques » (40,7%) et « Industrie alimentaire, boisson et tabac » 32,9% (Graphique n°6 en annexe).

L'urbanisation néolibérale n'est pas un phénomène uniforme ni univoque. Elle possède des effets contradictoires et parfois même positifs sur la situation des femmes et sur l'évolution des rapports sociaux de sexe. Elle conduit à l'exercice de l'emploi rémunéré, ce qui est perçu comme un pas considérable vers l'autonomie financière des femmes et leur émancipation. Au Maroc, 96% des femmes en milieu urbain exercent un emploi rémunéré contre 30% en milieu rural. Cependant, nombreux sont les travaux qui pointent également du doigt les conséquences négatives de cette urbanisation néolibérale et ses effets néfastes sur

l'accès au marché du travail et les conditions de travail²⁹.

À l'instar d'autres pays qui se sont impliqués dans le processus néolibéral depuis les années 80, les femmes au Maroc et particulièrement les citadines semblent « amortir » la crise provoquée par les plans d'ajustement structurel. Les ménages pauvres ne pouvaient plus survivre avec un seul salaire, et les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail, surtout comme ouvrières dans l'industrie et le secteur informel. Par ailleurs, la dérégulation des marchés du travail, la fragmentation des processus de production, la désindustrialisation dans le monde occidental ont induit une demande exponentielle de main-d'œuvre féminine jeune et non qualifiée dans les pays du Sud³⁰.

L'orientation de la production au Maroc vers la demande externe (les exportations) a engendré une structure économique nationale dominée par l'emploi de faible qualification. Les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et travaux publics (BTP) et des services, qui participent pour 80 % à la valeur ajoutée totale, continuent d'être les principaux moteurs de la croissance économique. Toutefois, ces secteurs se distinguent par la faiblesse de leurs multiplicateurs d'emploi, et notamment d'emploi qualifié³¹.

Ainsi, il apparaît que les inégalités de genre dans le marché du travail découlent d'un cadre économique peu favorable aux deux sexes, mais les femmes sont plus défavorisées sous l'effet d'une société partagée entre les nouvelles valeurs de la modernité qui encouragent l'individualisation et les valeurs traditionnelles qui emprisonnent les femmes dans les tâches domestiques. Dans ce sens, David Harvey stipule que dans le régime néolibéral, les discriminations découlent du fait que le travail est traité comme une simple marchandise³² et pour un capitaliste, le travailleur n'est qu'un facteur de production, « un facteur qui n'est pas néanmoins indifférencié, puisque les employeurs cherchent certaines qualités pour certaines

²⁹Jules Falquet, « Hommes en armes et femmes « de service » : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail », *Cahiers du Genre* n° 40, n° 1 (2006): 15-37.

³⁰Gerdien Steenbeek, Annelou Ypeij, et Fenneke Reysoo, « Genre et mondialisation : exploration d'un débat », in *Genre, mondialisation et pauvreté*, éd. par Christine Verschuur, Cahiers genre et développement (Genève: Graduate Institute Publications, 2017), 23-33, <http://books.openedition.org/iheid/5514>.

³¹Haut-Commissariat au Plan, « Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire - Croissance, inégalité et emploi ».

³²Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*.

tâches, comme la force physique, l'habilité, la flexibilité, la docilité, etc. »³³.

Dans ce qui suit, nous examinons ce postulat à travers, premièrement, l'examen des déterminants individuels qui empêchent, en particulier, les femmes citadines de participer au marché du travail, et deuxièmement, nous approchons les déterminants contextuels à partir d'une analyse critique de l'évolution du Code de travail au Maroc et la place qu'il accorde à la femme.

2. Les déterminants individuels d'accès des femmes sur urbaines au marché du travail

La participation des femmes au marché du travail a été largement étudiée dans les recherches en sciences de l'économie. Selon la théorie classique du capital humain, l'offre de travail de l'agent féminin résulte d'un choix d'optimisation rationnel sous contrainte budgétaire et les employeurs choisissent de recruter la candidate qui présente le meilleur profil en fonction de leur capital humain. En outre, avec l'introduction de la notion de « travail domestique »³⁴ par Mincer, en tant qu'« activité » exercée par beaucoup de femmes, surtout mariées et ayant des enfants, les femmes ont eu moins de chances que les hommes de rejoindre le marché du travail sous l'argument qu'elles ont un avantage dans le travail domestique non marchand, par rapport à leurs homologues hommes³⁵. Cependant, selon les réflexions féministes, ce travail domestique entraîne une division sexuée du travail et constitue un facteur déterminant des inégalités de genre dans le marché du travail³⁶. Ainsi, la faible participation des femmes au marché du travail peut être attribuée à plusieurs facteurs explicatifs et multidimensionnels : économiques, sociaux, politiques et normes culturelles au sein de la famille et dans les lieux de travail³⁷.

³³Harvey.

³⁴Jacob Mincer, « Labor force participation of married women: A study of labor supply », in *Aspects of labor economics* (Princeton University Press, 1962), 63–105.

³⁵Gary S Becker, « Rates of Return from College Education. », *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, n° Third Edition (s. d.): 161-2041994.

³⁶Laure Bereni et al., *Introduction aux études sur le genre.-2e éd. revue et augm.* (BruxellesDe Boeck, 2012).

³⁷Deborah M Figart, « Gender as more than a dummy variable: Feminist approaches to discrimination », *Review of social economy* 55, n° 1 (1997): 1-32, <https://doi.org/10.1080/00346769700000022>.

La décision des femmes d'intégrer le marché du travail repose sur plusieurs facteurs qui diffèrent considérablement entre pays émergents et pays développés. Alors que la décision de des femmes d'entrer ou de rester hors marché du travail dans les pays développés est déterminée principalement par leur rendement éducatif potentiel et de celui de leur conjoint³⁸, la participation des femmes au marché du travail dans les pays en développement est façonnée par le mariage, les charges familiales, l'éducation³⁹, les normes sociales et culturelles⁴⁰, ainsi que par la segmentation du marché du travail entre l'emploi formel et informel⁴¹ et entre le milieu urbain et rural⁴².

Des travaux empiriques menés sur les déterminants de la participation des femmes au marché du travail, dans certains pays de la région de MENA (Tunisie, Maroc et Jordanie), ont constaté, d'un côté, l'effet significatif et négatif du mariage, du nombre d'enfants dans le ménage, de la présence d'un enfant de moins de 6 ans, du nombre des personnes inactives (âgées de plus de 60 ans) et des normes sociales conservatrices, et de l'autre, l'impact positif et significatif de la présence d'un mari actif et l'accès aux services de la santé sur la participation des femmes au marché du travail⁴³. Cependant, si l'éducation augmente la probabilité de la participation des femmes au marché du travail en Tunisie et Jordanie, l'enseignement secondaire au Maroc semble, par contre, décroître cette probabilité. Il est donc intéressant de savoir : quels sont les déterminants au niveau micro de la participation des femmes dans le marché du travail au Maroc ?

³⁸Mincer, « Labor force participation of married women ».

³⁹George Psacharopoulos et Zafiris Tzannatos, « Female labor force participation: An international perspective », *The World Bank Research Observer* 4, n° 2 (1989): 187–201.

⁴⁰Dante Contreras et Gonzalo Plaza, « Cultural factors in women's labor force participation in Chile », *Feminist Economics* 16, n° 2 (2010): 27–46.

⁴¹Gary S. Fields, « Segmented labor market models in developing countries », 2009.

⁴²Michael P. Todaro, « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries », *The American economic review* 59, n° 1 (1969): 138–148.

⁴³Amara Mohamed, Wajih Khallouli, et Faycel Zidi, « Gender Discrimination in the Tunisian Labor Market: The Youth Crisis » (Economic Research Forum, 2018).

Pour répondre à cette question, nous avons opté pour une analyse économétrique à partir des données issues de l'enquête nationale sur l'emploi (HCP, 2017)⁴¹. Premièrement, pour analyser les facteurs au niveau de l'individu et du ménage qui déterminent la décision de la femme d'être active ou inactive sur le marché du travail, nous nous sommes basés sur la modélisation logistique et nous avons estimé une fonction de participation des femmes à la population active. Il s'agit d'une variable dépendante qualitative à deux valeurs : 1 si la femme est active (active occupée ou chômeur) et 0 autrement :

$$(1) \pi_i = \text{logit}(\rho_i) = \beta_{i0} + \beta_{i1}X_{i1} + \dots + \beta_{ik}X_{ik}$$

On note π_{if} (π_{ih}) la probabilité qu'une femme i (homme) participe au marché du travail, i allant de 1 jusqu'à n (taille de l'échantillon).

Les variables potentielles de la participation au marché du travail des deux sexes ont été largement discutées dans la littérature et dans les résultats de plusieurs recherches sur les économies des pays émergents. Ces variables correspondent à l'âge, le niveau scolaire et l'état matrimonial. Quant aux variables de ménage, elles regroupent le milieu de résidence, la taille du ménage, le nombre d'enfants de moins de 6 ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus et la relation avec le chef du ménage. (Voir tableau n°1 en annexe).

Deuxièmement, pour estimer l'écart entre les deux sexes en termes de participation au marché du travail, nous avons opté pour la méthode de décomposition généralisée pour les modèles de régression non-linéaire proposée par Yun (2004)⁴⁴ :

$$(Eq 2) (\widehat{\pi}_f - \widehat{\pi}_h) = \left[\frac{1}{n_f} \sum_{i=1}^{n_f} F(x_{if} \widehat{\beta}_f) - \frac{1}{n_h} \sum_{i=1}^{n_h} F(x_{ih} \widehat{\beta}_f) \right] + \left[\frac{1}{n_h} \sum_{i=1}^{n_h} F(x_{ih} \widehat{\beta}_f) - \frac{1}{n_h} \sum_{i=1}^{n_h} F(x_{ih} \widehat{\beta}_h) \right],$$

On note $\widehat{\pi}_f$, $\widehat{\pi}_h$ sont les moyennes des probabilités de participer au marché du travail pour les femmes et pour les hommes respectivement⁴⁵.

⁴⁴Myeong-Su Yun, « Decomposing differences in the first moment », *Economics letters* 82, n° 2 (2004): 275–280.

⁴⁵Toutes les équations de régression sont estimées séparément pour chaque milieu (urbain et rural) afin de mieux

Le tableau n°2 en annexe (deuxième colonne) relatif aux résultats de la régression logistique de la participation de la femme dans le marché du travail en milieu urbain⁴⁶ montre que, conditionnellement aux variables prises en compte dans le modèle 1 et par rapport aux hommes, le fait d'être une femme a un impact négatif et significatif de 31,7% sur la probabilité de participer au marché du travail urbain.

Les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le niveau de scolarité et l'état matrimonial ont un effet significatif sur la décision de participation des femmes urbaines à la population active au Maroc. Concernant l'âge, utilisé à titre d'indicateur de l'expérience dans le monde du travail, le signe moins du coefficient du carré sur 100 de la variable âge montre l'existence d'une relation en U inverse (inverse U-Shaped)⁴⁷ entre variables âge et la participation au marché du travail⁴⁸.

En ce qui concerne l'éducation, les résultats d'une régression logistique de la fonction de participation des femmes urbaines au marché du travail, soulèvent qu'une femme diplômée âgée de 15 ans et plus, a beaucoup plus de chances d'intégrer le marché du travail que celles sans-niveau. Notons que le fait d'avoir un diplôme de formation professionnelle augmente considérablement la probabilité de participation des femmes, par rapport à celles sans diplôme (avec un effet marginal allant de 39,4%).

comprendre l'ampleur des écarts entre hommes-femmes en termes de participation au marché du travail, surtout en milieu urbain (tableaux 2 et 3 en annexe).

⁴⁶Le tableau 2 (annexe) présente les résultats de la régression logistique de la participation de la femme dans le marché au milieu urbain pour les deux genres (modèle 1), les femmes (modèle 2) et les hommes (modèle 3), avec et sans variables indicatrices régionales. Les paramètres estimés sont tous significativement différents de 0. En effet, la statistique de la Log vraisemblance (LR), dans tous les modèles, est supérieure à la statistique χ^2 , ce qui nous ramène à ne pas accepter l'hypothèse de la nullité globale des coefficients. D'après la statistique pseudo-R², les trois modèles sont validés.

⁴⁷Probabilité d'être active augmente avec l'âge jusqu'à certain seuil où cet effet positif commence à diminuer.

⁴⁸ En raison de colinéarité, la variable âge au carré sur 1002 n'est pas prise dans l'estimation des paramètres du modèle 3.

Le facteur de l'éducation affecte la participation de la femme au marché du travail dans le sens prévu par la théorie du capital humain. Toutefois, ce résultat n'est pas en accord avec l'argument selon lequel une hausse des inscriptions dans le secondaire a une influence négative sur la décision des femmes de participer au marché du travail (dans les deux milieux de résidence). De plus, les estimations au niveau du modèle homme soulèvent qu'être un homme diplômé diminue davantage sa chance d'intégrer le marché du travail, par rapport aux non-diplômés, ce qui n'est pas cohérent avec le cadre théorique et doit donc être interprété avec prudence.

Par ailleurs, en milieu urbain, la situation matrimoniale des femmes et leur relation avec le « *chef de ménage* » diminuent la chance des femmes d'entrer au marché du travail de 16,6% pour les mariées et de 2,5% pour les divorcées ou veuves. Quant aux hommes citadins mariés, la participation à la vie active est supérieure de 33% relativement aux hommes célibataires. Ce résultat correspond bien aux conclusions de Paolo Verme⁴⁹ qui montrent que les femmes mariées participent moins que celles non mariées en raison des charges familiales et culturelles.

En outre, la présence d'un enfant (ou plus) âgé de six ans ou moins est un handicap pour la femme qui souhaite entrer dans la vie active. Toutes choses égales par ailleurs⁵⁰, les femmes citadines qui vivent dans un ménage avec un enfant ou celles ayant moins de deux enfants ont moins de chance de se retrouver dans la population active par rapport à celles sans enfant (l'effet marginal⁵¹ est de 3,8% avec plus d'un enfant et de 2,3% avec un seul enfant). Tandis que l'existence d'un enfant ou plus semble inciter les hommes citadins à être actifs (effets marginaux de 15,4% pour un seul enfant et 7,1% pour plus d'un enfant). Également, le nombre des séniors au sein du ménage (âgée de 65 et plus) limite l'activité des femmes urbaines.

⁴⁹Paolo Verme, Abdoul Gadiry Barry, et Jamal Guennouni, « Female labor participation in the Arab world: Evidence from panel data in Morocco », *Labour* 30, n° 3 (2016): 258–284.

⁵⁰ Pour une meilleure lecture des résultats, cette expression devrait être utilisée avec précaution du fait que les conclusions pourraient changer suite à l'ajout d'autres variables exogènes (Cédric Afssa, « Le modèle Logit: théorie et application », 2016.

⁵¹ Effet marginal permet de mesurer la sensibilité de la probabilité de l'événement ($y_i = 1$ ou $y_i = 0$) par rapport à des variations dans les variables explicatives (A. Thomas, *Econométrie des variables qualitatives. Manuel et exercices corrigés* (Dunod, 2000)).

Enfin, concernant l'écart probable, femmes-hommes, de participer au marché du travail urbain, il est de l'ordre de -0,44 à l'encontre de l'agent féminin (voir tableau n° 4 en annexe). Les disparités genre en termes d'intégration du marché du travail urbain sont expliquées, d'une part, par les différences de caractéristiques observables entre les deux groupes, estimées à -0,026 et qui représentent 5,8% de l'écart total (effet de composition) et d'autre part, par l'écart inexpliqué qui correspond à l'effet de participation au marché du travail une fois que les différences de caractéristiques entre sexes sont contrôlées. Cet écart inexpliqué est estimé à -0,415, soit 94,2% de l'écart global désigne l'effet de discrimination sous l'hypothèse de l'absence d'une différence de variables exogènes non incluses dans notre modèle entre hommes et femmes (hypothèse d'indépendance conditionnelle).

3. Les déterminants contextuels d'accès des femmes au marché du travail : le cas de l'évolution du Code de travail sous la pression du Patronat

Les femmes au Maroc ont été, historiquement, victimes de discrimination à travers une législation du travail héritée des protectorats français et espagnol. Les inégalités instituées ont concerné principalement l'autorité maritale pour exercer un travail rémunéré ou une activité commerciale, les salaires, le travail de nuit et les activités pouvant menacer la mortalité publique. Ces discriminations trouvaient leurs origines dans les normes internationales du travail de l'époque et dans les règles de ces pays qui attribuaient aux maris une tutelle juridique sur l'épouse. Par ailleurs, si l'émancipation juridique des femmes s'est achevée en la matière en 1963 en France et en 1975 en Espagne, au Maroc, elle s'est heurtée, jusqu'à 1995, aux forces conservatrices qui appuyaient l'autorité du mari. Ces entraves n'ont pas empêché le législateur marocain de prescrire l'interdiction de distinctions entre les deux sexes dans certains textes juridiques relatifs à l'accès à l'emploi, mais tout en les assortissant de règles de dérogations⁵².

Aujourd'hui, les principes d'égalité et de la non-discrimination sont explicitement consacrés aussi bien dans le droit du travail dont relèvent les travailleurs salariés des entreprises que dans le statut général de la fonction publique qui régit les fonctionnaires, ainsi que dans la constitution de 2011. Après un retard notable, l'évolution de l'institutionnalisation de la parité au travail entre les femmes et les hommes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques

⁵²Rachid Filali Meknassi, « Etude sur la réglementation du travail et la participation des femmes au marché du travail au Maroc » (COOPERATION ALLEMANDE - GIZ, 2012).

publiques au Maroc s'est amorcée à partir des années 90 suite à la ratification des conventions internationales telles que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes "CEDAW" de l'Assemblée générale des Nations unies, la convention n°111 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine de l'Organisation Internationale de travail (OIT) et la convention de l'OIT n°183 sur la maternité.

Après une décennie de gestation, les années 2000 ont été marquées par l'adoption de deux principaux projets : la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes et le nouveau Code du travail. Ladite stratégie s'appuie explicitement sur une démarche genre et parmi ses principaux objectifs figurent la réduction du niveau des disparités et la lutte contre l'exploitation et la précarité vécues par les femmes et les jeunes filles dans le cadre du travail⁵³. Toutefois, cette ambitieuse stratégie n'a pas rencontré l'essentielle de ses attentes et les évaluations des politiques d'intégration du genre déplorent plusieurs déficits notamment en termes de la traduction des orientations nationales en plans territoriaux et la faible implication des bénéficiaires directs⁵⁴. En effet, les politiques découlant de cette stratégie ont des vocations transversales, mais sont menées aujourd'hui essentiellement de manière sectorielle, elles se concentrent sur l'analyse dans le sens de la promotion des femmes et la réduction des écarts sans tenir compte ni des relations sociales hommes-femmes, ni de la transversalité de manière effective⁵⁵.

Dans un cadre national marqué par la volonté politique et l'appui international, la question concernant les raisons de la persistance des discriminations genre dans le marché du travail marocain se répètent incessamment. On estime par ailleurs qu'un premier élément de réponse se manifeste dans les caractéristiques mêmes de notre société qui n'a pas vécu les expériences économiques, sociales et culturelles de la société industrielle. Mère biologique de l'approche genre, l'aspiration à l'égalité entre l'homme et la femme dans la société industrielle s'y est exprimée aussi bien « à propos des relations de travail que dans l'exercice des autres droits

⁵³« Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement » (Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, 2006).

⁵⁴« Programme multisectoriel de lutte contre les violences sur le genre par l'autonomisation des filles et des femmes au Maroc » (UNDAF, 2008).

⁵⁵« Programme multisectoriel de lutte contre les violences sur le genre par l'autonomisation des filles et des femmes au Maroc ».

civils et politiques en remettant en question l'organisation politique, le statut personnel ainsi que les responsabilités familiales »⁵⁶. Par conséquent, la démarche genre constituait un levier pour renforcer l'implémentation de l'égalité dans tout le corps de la société. Au Maroc, en revanche, l'appropriation de l'approche de l'égalité genre ne coïncide pas encore avec un niveau avancé de l'émancipation des femmes. La société accepte en effet la participation économique de la femme, mais craint toujours son autonomisation.

Outre les multiples facteurs socioculturels, longuement argumentés par les chercheurs, nous estimons que la mondialisation néolibérale constitue un déterminant lourd dans la discrimination entre les hommes et les femmes dans le marché du travail. En principe, le système néolibéral vise l'affaiblissement du pouvoir des travailleurs au profit des capitalistes⁵⁷, et les femmes, étant souvent le maillon le plus faible de la chaîne, se trouvent en être les principales victimes. Ainsi, comme l'exprime avec pertinence Wendy Brown, le néolibéralisme constitue un projet de « dé-démocratisation » de la société, il s'agit d'un processus antidémocratique qui renforce le pouvoir des capitalistes contre le pouvoir, non pas du « peuple », mais des travailleurs⁵⁸. Parmi les aspects explicites du néolibéralisme sur le marché du travail figurent notamment la flexibilité du travail, l'affaiblissement des syndicats et l'accentuation de l'informalisation du travail.

Ces trois figures du système néolibéral peuvent être examinées à travers une lecture critique du Code du travail marocain. Adopté en 2003, ce Code se rattache clairement à la vision de l'approche genre telle qu'exprimée par l'OIT. Il réserve tout un titre (titre II) à la protection du mineur et de la femmeⁱⁱ et consacre expressément, dans son article 9, la liberté et l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès au travail. Ledit article souligne le droit de la femme de conclure un contrat de travail qui doit répondre aux conditions générales de validité du contrat. Par ailleurs, la femme a été pendant longtemps directement concernée par le contrat précaire. D'après l'enquête nationale de l'emploi du HCP, en 2018, l'accès à un emploi avec un contrat de travail reste limité, et ce aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ainsi,

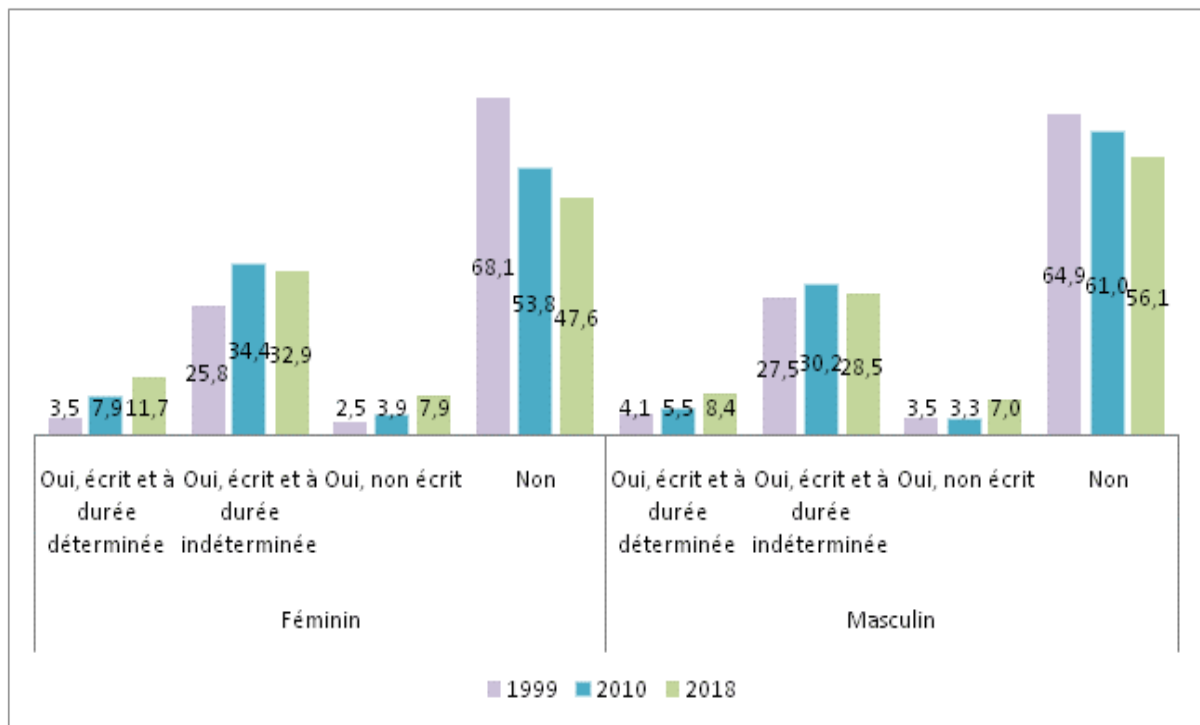
⁵⁶Filali Meknassi, « Etude sur la réglementation du travail et la participation des femmes au marché du travail au Maroc ».

⁵⁷« Ce que le néolibéralisme fait au travail | Lava », 17 décembre 2018, <https://lavamedia.be/fr/ce-que-le-neoliberalisme-fait-au-travail/>.

⁵⁸Wendy Brown, *Les habits neufs de la politique mondiale: néolibéralisme et néo-conservatisme* (Les Prairies ordinaires, 2007).

pour les femmes citadines, près de 48% n'ont pas de contrat de travail et environ 33% ont un contrat écrit et à durée indéterminée (graphique n°2).

Graphique n°2 : Structure des salariés selon le type de contrat de travail selon le sexe, 1999-2018 (en%)



Source : Enquête Nationale de l'Emploi - HCP

Le Code du travail a procédé à la réglementation du contrat à durée déterminée (CDD) et il a énuméré dans son article 16 les cas de recours à ce type de contratⁱⁱⁱ. Le législateur a également limité trois secteurs où le CDD est permis, il s'agit du bâtiment et travaux publics, l'agroalimentaire, et le textile. Or, ces deux derniers secteurs sont marqués par une forte concentration des femmes (Graphique n°6 en annexe). Il s'agit d'une main-d'œuvre jeune et peu qualifiée permettant aux entreprises de réduire les coûts d'ajustement, mais du côté des femmes salariées cela limite l'apprentissage collectif et le partage des compétences, ce qui accentue la précarité de leur statut⁵⁹.

⁵⁹Bouchra Nadir, *L'essentiel du droit de travail marocain* (Ed. Bouregreg, 2012).

Sous la pression du patronat qui souhaitait élargir cette liste à toutes les activités nécessitant le recours au CDD, l'article 17 prévoit que « lors de l'ouverture d'une entreprise pour la première fois ou d'un nouvel établissement au sein de l'entreprise ou lors du lancement d'un nouveau produit pour la première fois dans les secteurs autres qu'agricoles, il peut être conclu un contrat de travail à durée déterminée pour une période maximale d'une année renouvelable une seule fois, « passée cette période le contrat devient dans tous les cas à durée indéterminée ». Cependant, en élargissant le champ d'application du CDD, Il arrive que des salariés se trouvent sur le long terme en situation de précarité au motif qu'il s'agit encore de nouvelles entreprises ou de nouveaux produits⁶⁰.

À travers la réglementation du CDD, le Code du travail consacre la notion de flexibilité de l'emploi. Dans le régime néolibéral, la « flexibilité » devient le maître-mot du marché du travail. Par ailleurs, il est difficile de conclure que la flexibilité est foncièrement mauvaise. Certains réformateurs appellent avec force à la « la spécialisation flexible » comme moyen de développement et de réduction du chômage. Toutefois, si quelques individus tiraient certainement profit de la flexibilité de l'emploi, les asymétries d'information et de pouvoir combinées à l'absence d'une circulation facile et libre pour la force de travail désavantagent les travailleurs⁶¹. Dans son livre *Brève histoire du néolibéralisme (2014)*, David Harvey stipule que la spécialisation flexible peut être utilisée par le capital comme un moyen commode de trouver des modes d'accumulation plus flexibles et dans tous les États qui ont emprunté la voie néolibérale, ces deux processus ont entraîné : « une baisse des salaires, une insécurité de l'emploi croissante et dans bien des cas, la disparition des avantages et des protections liés à l'emploi ».

Au Maroc, si la flexibilité est perçue par l'Etat comme un moyen de lutte contre le chômage, pour les syndicats, la réglementation du CDD consacre la précarité de l'emploi, puisque le travailleur se voit privé du droit à la titularisation après 12 mois de travail continu dans le secteur de l'industrie, du commerce et des services et après 6 mois dans le secteur de l'agriculture⁶². Le risque de chômage et le développement de la précarité fragilisent davantage les femmes actives occupées comme en témoignent les graphiques n°2 et n°3 sur le contrat de

⁶⁰Nadir.

⁶¹Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*.

⁶²Nadir, *L'essentiel du droit de travail marocain*.

travail et le chômage en annexe. En effet, à l’instar des autres régimes néolibéraux, la fragilisation des travailleurs est menée sur deux fronts, d’abord établir un marché du travail flexible et puis diminuer le pouvoir des syndicats⁶³. Le paysage syndical marocain, en dépit de ses acquis, est souvent heurté par le pouvoir du patronat et il reflète la fragmentation et la division des mouvements représentant différentes tendances politiques⁶⁴.

A ces obstacles s’ajoute le caractère ineffectif du droit de travail. Bien qu’il soit parsemé de dispositions répressives, plusieurs auteurs insistent sur l’ineffectivité de ce droit et soulignent particulièrement la faiblesse des sanctions prise dans ce sens. Cette ineffectivité se manifeste notamment à travers : « le paiement d’un salaire inférieur à ce qui est légalement ou conventionnellement dû, la méconnaissance des normes d’hygiène et de sécurité, l’obstacle à l’exercice du droit syndical »⁶⁵. Cette ineffectivité peut s’expliquer par l’inaccessibilité du droit du travail, ce qui constitue un obstacle à son respect et à sa mise en œuvre aussi bien par l’employeur et le salarié que par les autorités administratives et juridiques chargées de son application⁶⁶.

Par ailleurs, en analysant le droit du travail, nous nous limitons à une partie étroite des travailleurs, puisque ce droit ne concerne que les salariés des deux sexes, alors que la grande majorité des personnes actives au Maroc n’accède pas à ce statut (comme les exploitants agricoles, artisans, commerçants, indépendants...etc.). Le secteur informel accueille une part importante des marocains actifs ainsi que des populations étrangères (migrants, réfugiés) et ils sont généralement employés dans des secteurs particulièrement vulnérables aux crises. En 2013, selon l’enquête du HCP sur le secteur informel, ce dernier présentait 11,5% du PIB national (contre 16,3 % en 1999) et 36,3% de l’emploi non agricole (contre 39% en 1999). L’informel qui concerne surtout le milieu urbain (71,4%) est passé de 1,9 million d’emplois en 1999 à 2,4 millions en 2013. Selon le sexe, moins de 9% des unités de production informelle sont dirigées par des femmes contre 91% dirigées par des hommes.

⁶³Harvey, *Brève histoire du néolibéralisme*.

⁶⁴Nadir, *L’essentiel du droit de travail marocain*.

⁶⁵Nadir.

⁶⁶Nadir.

La genèse et l'extension de ces activités sont fortement liées au régime d'accumulation et au contexte macro-économique⁶⁷. À l'instar d'autres pays en développement, le secteur informel se développe au Maroc en conséquence à la fois des processus d'ouverture, des chocs externes, des politiques macro-économiques et de la pauvreté⁶⁸. La mondialisation néolibérale contribue à l'informalisation croissante du marché du travail au niveau mondial, ses effets encouragent la migration intérieure et internationale de la main-d'œuvre et, en absence d'instrument d'intégration, elle pousse cette main-d'œuvre vers l'illégalité⁶⁹. Dans un tel contexte, les femmes sont entrées en grand nombre au secteur informel et se trouvent généralement moins bien loties que les hommes, car elles occupent les emplois les plus vulnérables de ce secteur.

En 2019, le gouvernement a annoncé un projet de réforme du Code de travail qui date de 2003. Toutefois, loin de revisiter l'ineffectivité du Code en cours, son incapacité à protéger les travailleurs précaires et à réduire concrètement les inégalités de genre, ce projet de réforme, déclenché sous la pression du patronat, visait principalement la mise en place de plus de « flexibilité » dans le marché du travail en instaurant la suppression des cumuls des indemnités en cas de licenciement abusif ainsi que la révision des mécanismes des contrats à durée déterminée (CDD) et l'emploi temporaire.

En phase avec les nouveaux enjeux de l'économie marocaine et les attentes des opérateurs économiques, les résistances des syndicats et leur attachement aux maigres acquis sociaux du Code du travail n'ont pas été assez robustes face à la volonté du patronat. En effet, le gouvernement a validé, en juillet 2020, le décret d'application énoncé par l'article 16 du Code du travail (Loi 65.99), relatif aux différents types de contractualisation, injectant ainsi une nouvelle dose de flexibilité au Code de travail. Il s'agit par ailleurs ici de la manifestation parfaite de l'État néolibéral interventionniste qui fait de l'activité économique la justification ultime de l'action politique et la source première de sa légitimation⁷⁰.

⁶⁷Rajaa Mejjati Alami, *Le secteur informel au Maroc* (Presses Economiques du Maroc, 2014).

⁶⁸« Les inégalités entre hommes et femmes dans le secteur informel », *Economia.ma*, 16 juillet 2015, <http://economia.ma/fr/content/les-in%C3%A9galit%C3%A9s-entre-hommes-et-femmes-dans-le-secteur-informel>.

⁶⁹Falquet, « Hommes en armes et femmes « de service » ».

⁷⁰Laurent Jeanpierre, « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? », *Sociologie et sociétés* 38, n° 2 (2006): 87-111, <https://doi.org/10.7202/016374ar>.

Conclusion

L'objet de cet article était d'examiner les inégalités de genre sur le marché du travail urbain marocain dans le contexte néolibéral. Depuis le milieu des années 80, le néolibéralisme a été adopté comme une philosophie politique qui sous-tend des changements économiques, sociaux et spatiaux. Par ailleurs, la croissance dont a fait l'objet l'économie marocaine et la prospérité mondiale des grandes villes marocaines ne semblent pas profiter profondément au marché du travail et encore moins aux femmes. Le Maroc enregistre, en effet, le taux d'activité des femmes le plus faible dans l'ensemble des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Étant donné que la ville est l'espace par excellence de l'accumulation du capital et de la prolifération du système néolibéral, nous avons mis l'accent sur le milieu urbain lors de l'analyse des déterminants individuels et des déterminants contextuels des inégalités de genre dans le marché du travail.

En termes de facteurs individuels et ceux relatifs au ménage, l'analyse économétrique de l'écart de participation des deux sexes à la population active s'est réalisée, en premier lieu, sur la base des données de l'enquête nationale sur l'emploi (2017, HCP) grâce, notamment, à une régression logistique. Les résultats de cette estimation ont été utilisés, en deuxième lieu, pour estimer et décomposer l'écart de participation au marché du travail entre hommes-femmes à l'aide de la décomposition d'Oaxaca-Blinder pour les sciences sociales. Cette analyse a démontré que l'écart probable de participer au marché du travail entre les deux sexes est de l'ordre de 44%, dont 94,2% pourraient être expliqués par un effet de discrimination. Il s'est avéré également que le mariage, le divorce ou le veuvage, la taille du ménage, les charges familiales (présence des enfants âgés de 6 ans ou moins et des personnes âgées de 65 ans et plus) constituent des contraintes à la participation des femmes marocaines (âgées de 25 ans et plus) au marché du travail urbain.

La discrimination soulevée par le modèle peut être expliquée par plusieurs facteurs contextuels. Dans cet article, nous avons opté pour une analyse critique de l'évolution du Code de travail dans le contexte néolibéral et ses répercussions sur les inégalités de genres. Adopté en 2003, le Code de travail marocain est imprégné par l'approche genre et consacre, dans son



article 9, la liberté et l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès au marché du travail. Cependant, en plus de l'ineffectivité de ce droit, il passe à côté d'une large partie de la population active qui relève du secteur informel. De surcroît, ce Code de travail semble évoluer dans un contexte néolibéral qui renforce, d'un côté, le soutien de l'État au pouvoir des capitalistes et, de l'autre, il appelle à l'extension de la flexibilité du travail, l'affaiblissement des syndicats et l'accentuation de l'informalisation du travail.

Aujourd'hui, la femme au Maroc se trouve face à un marché du travail souffrant et dans lequel il lui est compliqué de s'imposer en raison, d'une part, de facteurs sociaux conjuguant les traditions et la modernité et, de l'autre, des facteurs économiques animés par une accumulation accélérée du capital et enfermant les populations défavorisées dans des emplois « misérables ». Cet article constituait une première initiation aux interrelations entre le néolibéralisme et les inégalités de genre au marché du travail au Maroc, mais il est nécessaire que les futures recherches creusent davantage les déterminants contextuels de ces inégalités pour explorer d'autres variables du niveau macro et mieux estimer et comprendre les disparités de l'offre de la main-d'œuvre entre les deux sexes dans le contexte néolibéral.

Référence

- Afsa, Cédric. « Le modèle Logit: théorie et application », 2016.
- Alami, Rajaa Mejjati. *Le secteur informel au Maroc*. Presses Economiques du Maroc, 2014.
- Becker, Gary S. « Rates of Return from College Education. » *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education*, n° Third Edition (s. d.): 161-2041994.
- Bedhri, Mohammed. *Privatisation et réforme des entreprises publiques dans les pays de l'UMA : CASABLANCA : Afrique orient*, 1991.
- Bereni, Laure, Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait, et Anne Revillard. *Introduction aux études sur le genre. -2e éd. revue et augm.* BruxellesDe Boeck, 2012.
- Bogaert, Koenraad. *Globalized Authoritarianism: Megaprojects, Slums, and Class Relations in Urban Morocco*. University of Minnesota Press, 2018.
- Bourdieu, Pierre. *Sociologie générale, vol. 2. Cours au Collège de France (1983-1986)*. Editions du Seuil, 2017.
- Brown, Wendy. *Les habits neufs de la politique mondiale : néolibéralisme et néo-conservatisme*. Les Prairies ordinaires, 2007.
- Clément, Jean-François. « Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain ». *Politique étrangère* 60, n° 4 (1995): 1003–13. <https://doi.org/10.3406/polit.1995.4476>.
- Contreras, Dante, et Gonzalo Plaza. « Cultural factors in women's labor force participation in Chile ». *Feminist Economics* 16, n° 2 (2010): 27–46.
- Dardot, Pierre, et Christian Laval. *La nouvelle raison du monde: essai sur la société néolibérale*. Découverte, 2009.
- DARDOT, Pierre, et Christian LAVAL. *La nouvelle raison du monde: Essai sur la société néolibérale*. La Découverte, 2020.
- Davis, Diana K. « Neoliberalism, Environmentalism, and Agricultural Restructuring in Morocco ». *Geographical Journal* 172, n° 2 (1 juin 2006): 88–105. <https://doi.org/10.1111/j.1475-4959.2006.00204.x>.
- Davis, Mike. *Planet of Slums*. Verso, 2006.
- Falquet, Jules. « Hommes en armes et femmes « de service » : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail ». *Cahiers du Genre* n° 40, n° 1 (2006): 15–37.



- Fields, Gary S. « Segmented labor market models in developing countries », 2009.
- Figart, Deborah M. « Gender as more than a dummy variable: Feminist approaches to discrimination ». *Review of social economy* 55, n° 1 (1997): 1-32.
<https://doi.org/10.1080/00346769700000022>.
- Filali Meknassi, Rachid. « Etude sur la réglementation du travail et la participation des femmes au marché du travail au Maroc ». COOPERATION ALLEMANDE - GIZ, 2012.
- Global Gender Gap Report 2020*. World Economic Forum, s. d.
http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2020.pdf.
- Harvey, David. *Brève histoire du néolibéralisme*. Les Prairies ordinaires, 2014.
- . *The Urban Experience*. Johns Hopkins University Press, 1989.
- Haut-Commissariat au Plan. « Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire - Croissance, inégalité et emploi ». *Cahier du Plan*, n° 50 (février 2018).
- . « LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN 2017 ». HCP, 2017. www.hcp.ma.
- . « Recensement Général de la Population et de l’Habitat (RGPH) », 2014.
- Jeanpierre, Laurent. « Une sociologie foucauldienne du néolibéralisme est-elle possible ? » *Sociologie et sociétés* 38, n° 2 (2006): 87–111. <https://doi.org/10.7202/016374ar>.
- Lefebvre, Henri. *La révolution urbaine*. Gallimard, 1970.
- Mincer, Jacob. « Labor force participation of married women: A study of labor supply ». In *Aspects of labor economics*, 63–105. Princeton University Press, 1962.
- Mohamed, Amara, Wajih Khallouli, et Faycel Zidi. « Gender Discrimination in the Tunisian Labor Market: The Youth Crisis ». Economic Research Forum, 2018.
- Nadir, Bouchra. *L’essentiel du droit de travail marocain*. Ed. Bouregreg, 2012.
- Psacharopoulos, George, et Zafiris Tzannatos. « Female labor force participation: An international perspective ». *The World Bank Research Observer* 4, n° 2 (1989): 187–201.
- Steenbeek, Gardien, Annelou Ypeij, et Fenneke Reyssoo. « Genre et mondialisation : exploration d’un débat ». In *Genre, mondialisation et pauvreté*, édité par Christine Verschuur, 23–33. Cahiers genre et développement. Genève: Graduate Institute Publications, 2017.
<http://books.openedition.org/iheid/5514>.
- Thomas, A. *Econométrie des variables qualitatives. Manuel et exercices corrigés*. Dunod, 2000.
- Todaro, Michael P. « A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries ». *The American economic review* 59, n° 1 (1969): 138–148.



Verme, Paolo, Abdoul Gadiry Barry, et Jamal Guennouni. « Female labor participation in the Arab world: Evidence from panel data in Morocco ». *Labour* 30, n° 3 (2016): 258–284.

———. « Female labor participation in the Arab world: Evidence from panel data in Morocco ». *Labour* 30, n° 3 (2016): 258–284.

Walton, John. « Urban Conflict and Social Movements in Poor Countries: Theory and

Evidence of Collective Action ». *International Journal of Urban and Regional Research* 22, n° 3 (1998): 460–81. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00152>.

Yun, Myeong-Su. « Decomposing differences in the first moment ». *Economics letters* 82, n° 2 (2004): 275–280.

« Ce que le néolibéralisme fait au travail | Lava », 17 décembre 2018. <https://lavamedia.be/fr/ce-que-le-neoliberalisme-fait-au-travail/>.

« Femmes marocaines et marché du travail : caractéristiques et évaluation », Haut-Commissariat au Plan, 2013.

« Les inégalités entre hommes et femmes dans le secteur informel ». *Economia.ma*, 16 juillet 2015. <http://economia.ma/fr/content/les-in%C3%A9galit%C3%A9s-entre-hommes-et-femmes-dans-le-secteur-informel>.

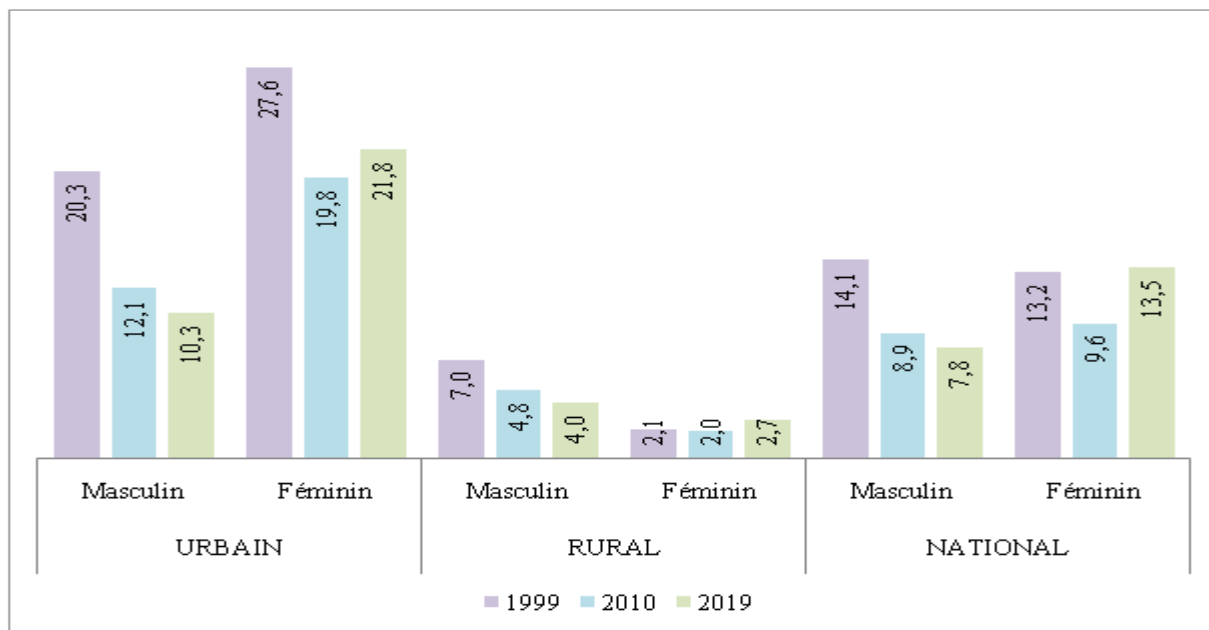
« Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les dépenses des ménages 2013/2014 ». Haut-Commissariat au Plan, octobre 2016.

« Programme multisectoriel de lutte contre les violences sur le genre par l'autonomisation des filles et des femmes au Maroc ». UNDAF, 2008.

« Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement ». Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, 2006.

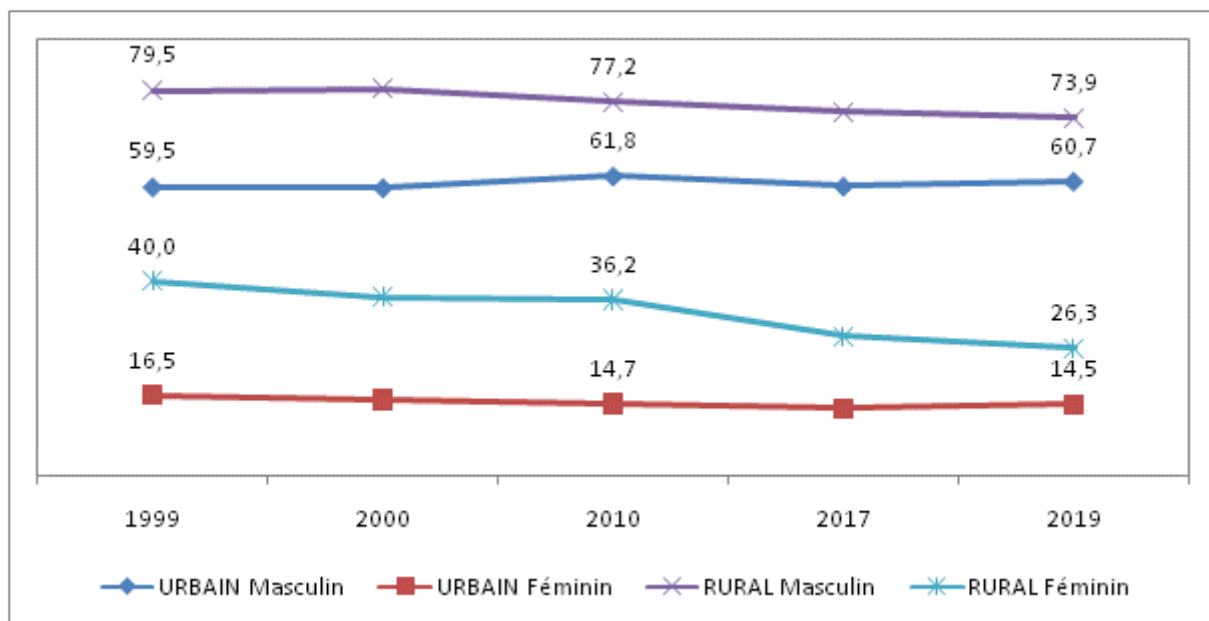
ANNEXE

Graphique n° 3 : Évolution du taux de chômage par sexe et milieu de résidence entre 1999 et 2019 (%)



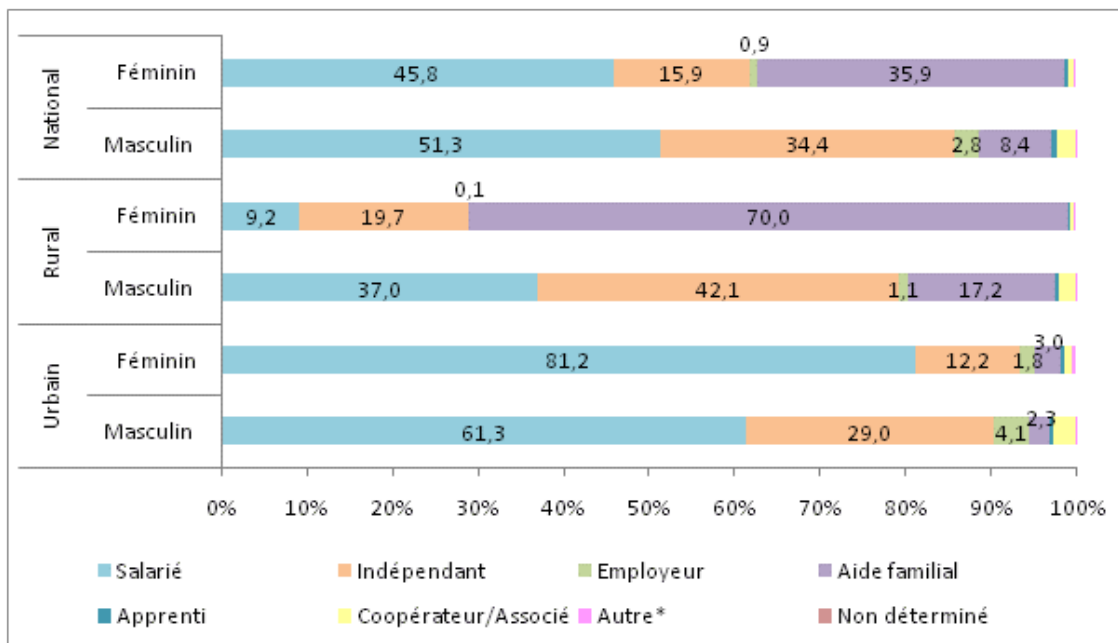
Source : Enquête Nationale de l'Emploi - HCP

Graphique n° 4 : Évolution du taux d'emploi selon le sexe entre 1999 et 2019 (%)



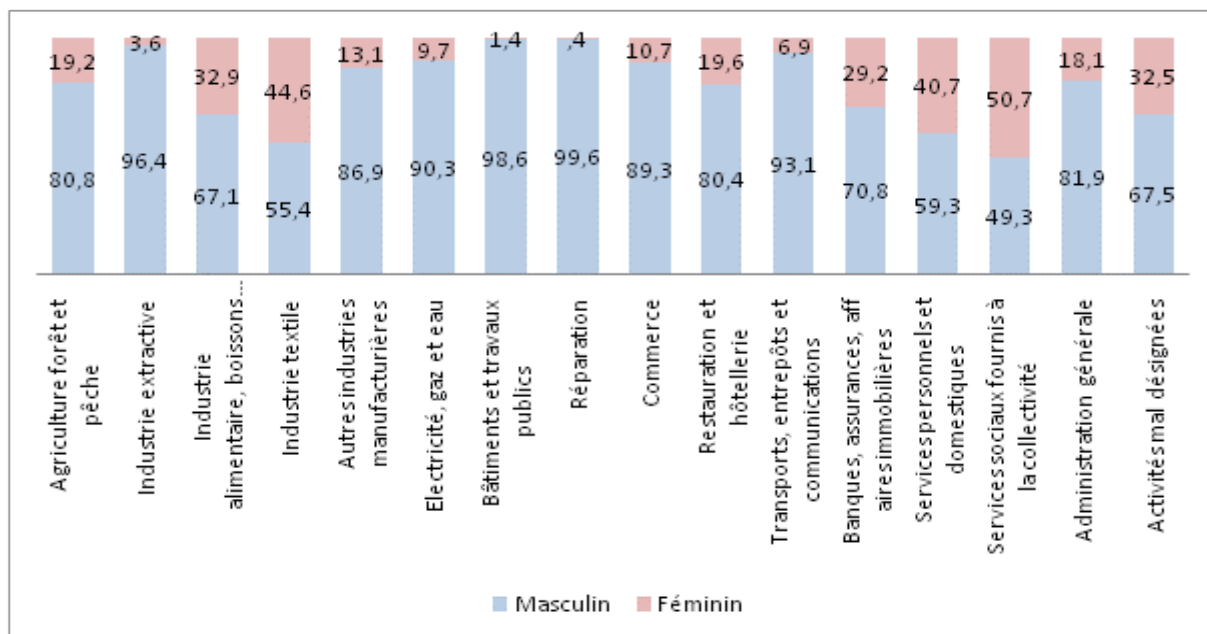
Source : Enquête Nationale de l'Emploi - HCP

Graphique n°5 : Structure des actifs occupés selon le statut professionnel, le sexe et le milieu de résidence, 2019 (%)



Source : Enquête Nationale de l'Emploi - HCP

Graphique n°6 : Structure des actifs occupés par secteurs d'activité en milieu urbain selon le sexe, en 2019 (%)



Source : Enquête Nationale de l'Emploi - HCP

Tableau 1 : Liste des variables prédicateurs dans modèle logit

Nom	Libellé	Types et modalités de la variable
Participation au marché du travail	PMT	Variable binaire égal 1 si la personne est active et 0 sinon
Sexe	SEXE	Variable binaire égal 0 pour Homme et 1 pour Femme
Age	AGE	Age de la personne en années révolues.
Age au carré sur 100	AGE2	
Diplôme	DIPL1	Variable catégorielle (0=Sans diplôme, 1=Enseignement Secondaire 3=Enseignement supérieur et 4= Formation Professionnelle)
État matrimoniale	ETAM1	Variable catégorielle (0= Célibataire, 1=Marié, 2=Divorcé ou Veuf,)
Milieu de résidence	MILIEU	Variable binaire (0=Rural et 1=Urbain)
Log de la taille de ménage)	LTM	
Nombre d'enfants âgés de six ans ou moins	NBRE_6_1	Variable catégorielle (0= Sans enfant, 1=un enfant, 2= plus d'un enfant)
Nombre des séniors âgés de 65 ans et plus	NBRSEN	Variable continue
Relation avec le chef de ménage	RCM	Variable catégorielle (0= Chef de ménage, 1=Conjoint de chef de ménage, 2= Autres membres)
Région	REGION	Variable indicatrice de 10 régions ⁷¹

Source: auteurs de l'article

⁷¹ Tanger-Tétouan-Al Hoceima (TTH), Oriental (O), Fès-Meknès (FM), Rabat-Salé-Kénitra (RSK), Béni Mellal-Khénifra (BMK), Casablanca-Settat (CS), Marrakech-Safi (MS), Drâa-Tafilalet (DT), Souss-Massa (SM) et Régions du Sud (RS)

Tableau 2: Déterminants de la décision des femmes et des hommes de participer au marché du travail au milieu urbain

	Deux sexes (modèle 1)				Femmes (modèle 2)				Hommes (modèle 3)			
	Sans variable REGION		Avec variable REGION		Sans variable REGION		Avec variable REGION		Sans variable REGION		Avec variable REGION	
	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx
SEXE (homme)												
Femme	-2.070***	-.317	-2.069***	-.315	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
AGE	0.447***	.055	0.444***	.054	0.375***	.039	0.376***	.039	-0.064***	-.011	-0.064***	-.011
AGE2	-0.553***	-.068	-0.554***	-.068	-0.462***	-.0485	-0.465***	-.048	//	//	//	//
DIPL1 (sans diplôme)												
Fondamental	-0.111***	-.014	-0.134***	-.017	0.337***	.033	0.293***	.028	-0.952***	-.178	-0.959***	-.178
Secondaire	-0.796***	-.098	-0.823***	-.100	0.424***	.042	0.364***	.036	-1.756***	-.340	-1.763***	-.340
Supérieur	1.203***	.161	1.169***	.156	2.341***	.353	2.286***	.342	-0.070*	-.012	-0.077*	-.013
Formation Professionnelle	1.414***	.190	1.381***	.185	2.549***	.394	2.469***	.377	0.398***	.060	0.409***	.061
ETAM1 (célibataire)												
Marié	-0.218***	-.027	-0.203***	-.025	-1.432***	-.166	-1.414***	-.163	1.833***	.330	1.860***	.333
Divorcé ou Veuf	-0.415***	-.051	-2.069***	-.050	-0.168***	-.025	-0.169***	-.025	1.118***	.217	1.135***	.219
LOGTM	-0.096***	-.012	-0.097***	-.012	-0.321***	-.033	-0.318***	-.033	-0.183***	-.033	-0.200***	-.036
NBRE_6_1 (sans enfant)												
Un enfant	0.052**	.006	0.064**	.008	-0.211***	-.023	-0.207***	-.021	0.394***	.071	0.410***	.074
Au moins deux enfants	0.0504	.006	0.067*	.008	-0.380***	-.038	-0.364***	-.036	0.918***	.154	0.934***	.156
NBRSEN	0.0224	.003	0.0229	.002	-0.0807***	-.009	-0.079***	-.008	-0.230***	-.041	-0.233***	-.041
RCM (autres membres)												
CM	0.645***	.099	0.659***	.101	0.184***	.0218	0.201***	.023	0.544***	.099	0.544***	.099
CCM	-1.473***	-.205	-1.490***	-.206	-0.328***	-.0348	-0.357***	-.037	0.0454	.009	0.0110	.002
REGION (Casablanca-Settat)												
Tanger-Tétouan-Al Hoceima			-0.186***	-.023			-0.336***	-.036			-0.110***	-.019
Oriental			-0.184***	-.023			-0.397***	-.042			0.034	.006
Fès-Meknès			-0.459***	-.056			-0.574***	-.059			-0.381***	
Rabat-Salé-Kénitra			-0.169***	-.021			-0.063	-.007			-0.300***	-.053
Béni Mellal-Khénifra			-0.447***	-.055			-0.436***	-.046			-0.411***	-.074
Marrakech-Safi			-0.178***	-.022			-0.307***	-.033			-0.046	-.008
Drâa-Tafilalet			-0.684***	-.083			-0.781***	-.077			-0.552***	-.100
Souss-Massa			-0.263***	-.032			-0.310***	-.034			-0.211***	-.037
Régions du Sud			-0.308***	-.038			-0.345***	-.037			-0.229***	-.040
Constant	-6.774***		-6.536***	-.029	-7.405***		-7.129***	-.025	2.595***		2.797***	
Observations		167 712				88 263				79 449		
Pseudo R²	0.423		0.425		0.273		0.277		0.172		0.176	

Standard errors in parentheses. * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

Tableau 3: Déterminants de la décision des femmes et des hommes de participer au marché du travail

	National				Rural							
	(Deux sexes modèle 4)		(Femmes modèle 5)		(Hommes modèle 7)		(Deux sexes modèle 8)		(Femmes modèle 9)		(Hommes modèle 10)	
	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx	Coef	dy/dx
SEXE (homme)												
Femme	-2.242***	-.385	-----	-----	-----	-----	-2.626***	-.477	-----	-----	-----	-----
AGE	.344***	.049	.247***	0.035	.397***	.048	0.249***	.039	0.157***	.031	-0.074***	-.010
AGE2	-.286***	-.058	-.285***	-.040	-.505***	-.061	-0.286***	-.045	-0.171***	-.033	//	//
DIPL1 (sans diplôme)												
Fondamental	-.301***	-.043	.00433	.001	-.848***	-.109	-0.682***	-.107	-0.520***	-.095	-1.45***	-.220
Secondaire	-.898***	-.125	.285***	.0405	-1.953***	-.277	-1.927***	-.287	-1.051***	-.169	-2.40***	-.408
Supérieur	1.105***	.164	2.191***	.408	-.657***	-.082	0.534***	.084	1.507***	.337	-0.216	-.025
Formation Professionnelle	1.294***	.191	2.366***	.443	-.117***	-.014	0.486***	.077	1.262***	.283	0.150	.016
ETAM1 (célibataire)												
Marié	-.319***	-.0454	-1.062***	-.161	.824***	.105	-0.036	-.006	-0.412***	-.082	2.354***	.346
Divorcé ou Veuf	-.413***	-.0584	-.368***	-.062	.295***	.040	-0.170***	-.0276	-0.348***	-.070	1.276***	.224
LOGTM	-.035*	-.005	-.036	-.005	-.132***	-.016	0.163***	.026	0.233***	-.025	0.0411	.006
NBRE_6_1 (sans enfant)												
Un enfant	.087***	.012	-.137***	-.019	.290***	.035	-0.030	-.005	-0.127***	-.029	-0.0640	-.009
Au moins deux enfants	.126***	.018	-.122***	-.017	.535***	.063	-0.015	-.002	-0.147***	.017	0.171***	.023
NBRSEN	.109***	.015	.097***	.014	.337***	.041	0.081***	.013	0.086***	.046	-0.174***	-.024
RCM (autres membres)												
CM	.567***	.090	.279***	.040	.324***	.040	0.318***	.052	0.243***	.063	0.727***	.101
CCM	-.697***	-.108	.0599	.008	-.706***	-.096	-0.045	-.007	0.325***		-1.946***	-.359
MILIEU (rural)												
Urbain	-1.026***	-.147	-1.325***	-.197	-.896***	-.106	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Constant	-.691***		-4.729***		-4.610***		-3.090***		-4.108***		3.164***	
Observations	258 492		135 573		122 919		90 780		47 310		43 470	
Pseudo R²	0.341		0.167		0.372		0.301		0.063		0.197	

Standard errors in parentheses. * p<0.05, ** p<0.01, *** p<0.001

Tableau n°4 : Résultats de la décomposition urbaine

Decomposition Results

High outcome group: SE/E=1 --- Low outcome group: SE/E=0

PMT	Coef.	Std. Err.	\bar{x}	P> z	[95% Conf. Interval]	Pct.
E	-.025719	.0024342	-10.57	0.000	-.03049 - .020948	5.8403
C	-.41465	.0028009	-148.04	0.000	-.42014 - .40916	94.16
R	-.44037	.0013559	-324.78	0.000	-.44303 - .43772	

Due to Difference in Characteristics (E)

PMT	Coef.	Std. Err.	\bar{x}	P> z	[95% Conf. Interval]	Pct.
AGE	-.028409	.0016802	-16.91	0.000	-.031702 - .025116	6.4511
AGE2	.052076	.0031196	16.69	0.000	.045962 .058191	-11.825
1.DIPL	.006894	.00053522	12.88	0.000	.0058449 .007943	-1.5655
2.DIPL	.00015844	.000024028	6.59	0.000	.00011134 .00020553	-.035978
3.DIPL	-.004741	.00028038	-16.91	0.000	-.0052905 - .0041914	1.0766
4.DIPL	-.016134	.00094476	-17.08	0.000	-.017986 - .014282	3.6637
9.DIPL	-.00002141	.000019725	-1.09	0.278	-.00006007 .000017251	.004862
1.ETAM1	.002182	.00016386	13.32	0.000	.0018609 .0025032	-.4955
2.ETAM1	-.010156	.00079175	-12.83	0.000	-.011708 - .0086045	2.3063
9.ETAM1	.000018943	.000013256	1.43	0.153	-7.0393e-06 .000044925	-.004301
LOGTM	-.00037825	.00015874	-2.38	0.017	-.00068939 - .000067116	.085894
1.NBRE_6_1	-.000059038	.000013835	-4.27	0.000	-.000086154 - .000031922	.013406
2.NBRE_6_1	.000056654	.000048694	1.16	0.245	-.000038787 .00015209	-.012865
NBRSEN	.0015878	.0001835	8.65	0.000	.0012282 .0019475	-.36056
0.RCM	-.016888	.0029855	-5.66	0.000	-.022739 - .011036	3.8348
1.RCM	-.011907	.0032326	-3.68	0.000	-.018243 - .005571	2.7038

Due to Difference in Coefficients (C)

PMT	Coef.	Std. Err.	\bar{x}	P> z	[95% Conf. Interval]	Pct.
AGE	-1.3783	.029557	-46.63	0.000	-1.4362 -1.3204	312.98
AGE2	.87418	.016427	53.22	0.000	.84199 .90638	-198.51
1.DIPL	.023017	.0015483	14.87	0.000	.019982 .026052	-5.2267
2.DIPL	.012789	.00037445	34.15	0.000	.012055 .013523	-2.9041
3.DIPL	.021224	.00039704	53.45	0.000	.020445 .022002	-4.8195
4.DIPL	.025859	.00056907	45.44	0.000	.024744 .026974	-5.8721
9.DIPL	.00010744	.000033588	3.20	0.001	.000041604 .00017327	-.024397
1.ETAM1	-.14254	.0048629	-29.31	0.000	-.15208 - .13301	32.369
2.ETAM1	-.0013832	.00023787	-5.81	0.000	-.0018494 - .00091696	.3141
9.ETAM1	.000014207	9.6299e-06	1.48	0.140	-4.6679e-06 .000033081	-.003226
LOGTM	.015839	.0073301	2.16	0.031	.0014722 .030206	-3.5968
1.NBRE_6_1	-.014874	.0012376	-12.02	0.000	-.017299 - .012448	3.3775
2.NBRE_6_1	-.010822	.00085187	-12.70	0.000	-.012492 - .0091524	2.4575
NBRSEN	-.014382	.001168	-12.31	0.000	-.016671 - .012093	3.2659
0.RCM	-.0053399	.0049047	-1.09	0.276	-.014953 .0042733	1.2126
1.RCM	.00034676	.000066234	5.24	0.000	.00021694 .00047658	-.078742
_cons	.1796	.014881	12.07	0.000	.15043 .20877	-40.783

Source: auteurs de l'article

ⁱS'agissant des données de l'ENE de 2017, que le HCP réalise annuellement, la taille de l'échantillon est environ 60 000 ménages (presque 67% vivant en milieu urbain). La population cible âgée de 15 ans et plus est de 258 610 individus en 2017 au niveau national (52,4% femmes contre 47,6% hommes et 64,9% urbain contre 35,1% rural). Selon le sexe, la majorité des femmes âgées de 15 ans et plus vivent dans les villes, 52,6% contre 64,6% pour leur homologue hommes. À partir de l'échantillon initial, uniquement 258 492 ont répondu à l'ensemble des variables incluses dans nos modèles économétriques.

ⁱⁱIl s'agit généralement des mesures de protection instituant une discrimination qualifiée de « positive » puisqu'elles tiennent compte du statut particulier et précaire de ces deux catégories de travailleurs salariés. Cependant, cette discrimination ne peut être considérée à caractère compensatoire, puisqu'elle ne vise pas à conférer un avantage à leurs bénéficiaires, mais plutôt à redresser les erreurs du passé, elle n'a pour but légitime que la réalisation d'une égalité des chances et de traitement, voire naturelle, pour tous dans l'emploi. Ainsi, les droits reconnus aux femmes se sont développés avec la promulgation du nouveau Code du travail. La plupart de ces droits sont reconnus soit expressément soit indirectement.

Source : Nadir. 2012

ⁱⁱⁱ Selon l'article 16 du Code du travail, les cas de recours au CDD (Source : Nadir)

- Le remplacement d'un salarié par un autre dans le cas de suspension du contrat de travail sauf si la suspension résulte d'un état de grève ;
- L'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;
- Si le travail a un caractère saisonnier, toutefois l'article 16 dans son dernier alinéa autorise la conclusion d'un CDD dans certains secteurs et dans certains cas exceptionnels fixés par voie réglementaire après avis des organisations syndicales les plus représentatives des salariés, ou en vertu d'une convention collective de travail.

Source : Nadir. 2012